

FICHE D'AUTO-EVALUATION
Destinée aux familles
Année scolaire 2010-2011

Cette fiche doit vous permettre de déterminer si vous pouvez, éventuellement, bénéficier d'une bourse nationale d'études du second degré de lycée en vue de retirer un dossier de demande de bourse auprès du chef d'établissement fréquenté par votre enfant.

Le droit à bourse est déterminé en fonction de **la situation de la famille, exprimée en points de charge**, et de ses **ressources**.

• SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Par enfant à charge supplémentaire
Points de charge :	9	10	12	14	17	20	23	26	29	32	35	+ 3 points

• A - Reportez dans la case ci-contre le nombre de points de charge correspondant à votre situation (=chiffre situé sous le nombre d'enfants) →

• B – Pour toute réponse affirmative aux questions suivantes, entourez ci-dessous le nombre de points correspondant à votre situation :

Candidat boursier déjà scolarisé en classe de lycée* ou y accédant à la rentrée 2010 * classe de lycée (seconde à terminale ou CAP/BEP)	→	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Candidat boursier pupille de la Nation ou justifiant d'une protection particulière	→	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Père et mère du candidat boursier tous les deux salariés	→	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Conjoint en congé longue maladie, ou percevant une pension d'invalidité ou l'AAH et n'exerçant pas une activité professionnelle	→	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Ascendant à charge au foyer atteint d'un handicap ou d'une maladie grave	→	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Enfant au foyer âgé de moins de 20 ans atteint d'un handicap permanent et n'ouvrant pas droit à l'AES	→	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	→	<input type="text"/>	<input type="text"/>

• Faites le total des points de charge correspondant à la situation de la famille (A+B) : →

• RESSOURCES DE LA FAMILLE :

• reportez ci-dessous le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt sur le revenu de 2008 :

REVENU FISCAL DE REFERENCE :	<input type="text"/>	€
-------------------------------------	----------------------	----------

Au total des points que vous avez trouvé, correspond un plafond de ressources (voir ci-dessous) :

Si votre revenu fiscal de référence est inférieur ou égal au plafond correspondant au nombre de points de charge obtenu, vous êtes invités à retirer un dossier de demande de bourse auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant. Ce dossier devra être complété et remis au même secrétariat dans les plus brefs délais.

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15
Plafond des ressources de 2008 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	11 151 €	12 390 €	13 629 €	14 868 €	16 107 €	17 346 €	18 585 €

Total des points de charge	16	17	18	19	20	21	22
Plafond des ressources de 2008 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	19 824 €	21 064 €	22 303 €	23 542 €	24 781 €	26 020 €	27 259 €

(barème de plafonds de ressources **provisoire** en attente de parution de l'arrêté)

N.B. - Toutefois, si la situation familiale a fortement évolué depuis 2008 (augmentation du nombre d'enfants, diminution importantes des ressources, décès...) il est conseillé de remplir un dossier.